

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-220 du 03 Juin 1996

Portant nomination au Ministère de
la Jeunesse, des Sports et des
Loisirs.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 portant composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N° 91-307 du 31 Décembre 1991 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- SUR Proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Mai 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs :

- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Bio Séko SIMIN
- Conseiller Technique aux Sports : Monsieur Mansourou Adolphe AREMOU
- Conseiller Technique à la Jeunesse : Monsieur Bio TIGRI
- Conseiller Technique aux Loisirs : Monsieur Laurent Sagui TCHANKPEGA

.../...

- Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de l'ATLANTIQUE : Madame Adèle AGOUNDO
- Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de l'ATACORA : Monsieur Moumouni ALIDOU
- Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs du BORGOU : Monsieur Soulé ALASSANE
- Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs du ZOU : Monsieur Samson AGOSSOU

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 03 Juin 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



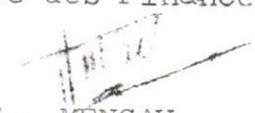
Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre de la Jeunesse, des
Sports et des Loisirs,



Damien ALAHASSA.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MJSL 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSES 8
JORB 1.-